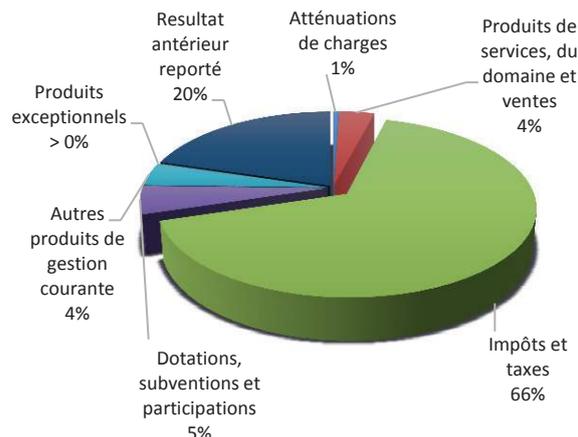
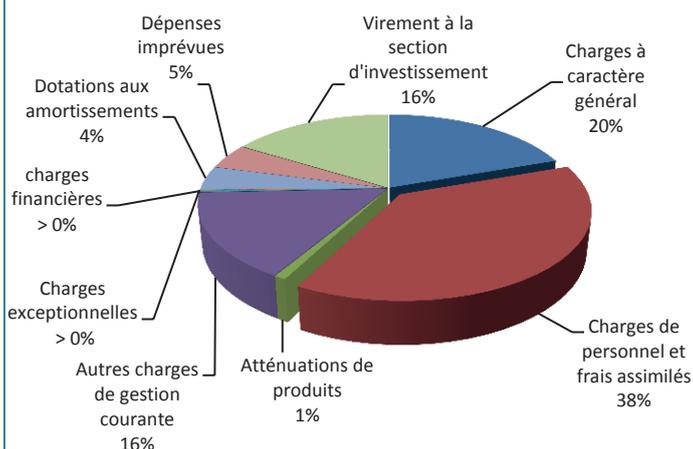




Une fois n'est pas coutume, nous démarrons cette lettre du Maire du mois d'Avril par les finances : le budget 2016 réduit en un tableau et deux schémas. Il vous montre en quelques données simples des orientations de la Mairie pour l'année en cours. Budget clairvoyant et ambitieux, il allie la prudence nécessaire à respecter nos engagements vis à vis de tous les Saint-clairois à une gestion dynamique de la commune. Rigoureuse et volontaire, la démarche budgétaire a pris des semaines pour délivrer ses tendances. De commissions en débat d'orientation budgétaire, de groupes de travail en finalement, un vote en Conseil Municipal, le budget a été voté à une large majorité. Les articles à suivre sont tout aussi intéressants puisqu'ils s'inscrivent dans la vie de notre cité. Bonne lecture donc...

BUDGET 2016 FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	1 450 300,00	Atténuations de charges	40 000,00
Charges de personnel et frais assimilés	2 815 000,00	Produits de services, du domaine et ventes	260 000,00
Atténuations de produits	64 950,00	Impôts et taxes	4 892 929,00
Autres charges de gestion courantes	1 163 100,00	Dotations, subventions et participations	382 500,00
Charges financières	20 644,00	Autres produits de gestion courante	311 500,00
Charges exceptionnelles	10 000,00	Produits exceptionnels	1 200,00
Dotations aux amortissements	323 387,00	Résultat antérieur reporté	1 502 515,00
Dépenses imprévues	343 263,00		
Virement à la section d'investissement	1 200 000,00		
TOTAL	7 390 644,00	TOTAL	7 390 644,00



Aide de l'Etat aux P.M.E.

Une entreprise peut bénéficier d'une aide pour l'embauche d'un salarié si elle remplit les conditions suivantes :

- elle emploie jusqu'à 250 salariés (moyenne des effectifs déterminés chaque mois au cours des 12 mois de 2015),
- le salarié est embauché en contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD) de plus de 6 mois (ou transformation d'un CDD en CDI), à temps plein ou partiel, ou en contrat de professionnalisation de plus de 6 mois,
- le contrat prend effet **entre le 18 janvier et le 31 décembre 2016**
- la rémunération du salarié embauché doit être inférieure à 1 906,60 € brut mensuels pour une durée hebdomadaire de 35 heures,
- l'entreprise est de droit privé quel que soit son statut juridique : société, association, artisan, profession libérale, entreprise individuelle, microentreprise...

Les particuliers employeurs ne sont pas concernés par cette aide.

Le montant de l'aide pour 2 ans est égal à 4 000 € maximum pour un même salarié.

L'aide est versée sous la forme d'une prime trimestrielle de 500 €.

Cette prime est cumulable avec certains dispositifs existants.

L'aide n'étant pas plafonnée, l'employeur peut cumuler autant de primes qu'il embauche de salariés éligibles.

L'employeur peut obtenir des renseignements sur la prime d'embauche au **09 70 81 82 10** (service gratuit + prix de l'appel).



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

L'Établissement Français du Sang Rhône-Alpes adresse ses plus vifs remerciements aux participants lors de la collecte du 25 février. Cette année 39 donneurs se sont présentés dont 4 nouvelles personnes. Grâce à l'aide et à la mobilisation de tous, c'est autant de malades qui pourront bénéficier de ces produits sanguins.



Une rencontre intergénérationnelle au Relais « l'Arc en Ciel »

Le relais a invité les « mamies couturières » du Foyer Clariana autour d'un duo de violoncelle et jonglage qui a ravi petits et grands. Au rythme du violoncelle, les balles s'emballent, se cachent, réapparaissent, rebondissent. Une écoute attentive, un univers poétique et doux suivi d'un partage de crêpes et de gâteaux préparés par les nounous. Une belle façon de dire merci aux mamies qui ont, tout au long de l'année, réalisé pour chaque enfant un bel éléphant.



LA PISCINE INTERCOMMUNALE ouvrira ses portes : du lundi 2 mai au mercredi 31 août 2016.

TARIFS D'ENTRÉE :



DESIGNATION	Résidents SIGIS	Extérieurs
TICKET ENFANT (moins de 16 ans)	1,90€	3,00€
TICKET ADULTE (à partir de 16 ans et plus)	3,10€	4,60€
TICKET ADULTE (+ 65 ans)	1,90€	3,00€
FORFAIT 10 ENTREES ENFANTS	12,00€	18,00€
FORFAIT 10 ENTREES ADULTES	23,00€	35,00€
FORFAIT 10 ENTREES SENIORS (+ 65 ans)	12,00€	18,00€
CARTE ABONNEMENT SAISONNIER ENFANTS	22,00€	33,00€
CARTE ABONNEMENT SAISONNIER ADULTES	42,00€	63,00€
CARTE ABON, SAISONNIER SENIORS (+ 65 ans)	22,00€	33,00€
Leçon de natation	11,50€	

A NOTER : Pour bénéficier du tarif « Résidents SIGIS » les habitants des communes de : SAINT CLAIR DU RHONE, LES ROCHES DE CONDRIEU, CONDRIEU devront présenter à l'entrée de la piscine un justificatif de domicile.

Dates à retenir :

Vendredi 15 avril, soirée cinéma Italien organisée par le **Comité de Jumelage** à la salle de spectacle.

Samedi 16 avril, loto de **l'ASR Foot** à la salle polyvalente de l'Espace Jean Fournet.

Dimanche 17 avril, Vide Grenier, organisé par le **Condrieu futsal Club**, Espace Jean Fournet.

Vendredi 22 avril, Concours Officiel de la **Pétanque St-Clairoise** au Boulodrome de L'Espace Jean Fournet.

Samedi 23 avril, repas de **Mammola Association**, salle polyvalente de l'Espace Jean Fournet.

Samedi 30 avril, soirée dansante du **RCR**, salle polyvalente de l'Espace Jean Fournet.

Les 28, 29, 30 avril et 1^{er} mai, concerts **Nouvelles Légendes** à la salle de spectacle.

Dimanche 8 mai, commémoration.

Les 5, 6, 7 et 8 mai, concerts **Nouvelles Légendes**, à la salle de spectacle.



**A très bientôt pour une prochaine lettre...
Le Maire, Olivier MERLIN.**